

N/Réf. : SM/AD/KD
Décision n° : 0207/2024

Objet : Marché de fournitures de matériel d'éclairage LED pour la salle de spectacle L'EKLA de la ville du Teich

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1005209 du 14 mars 2024,

Vu l'avis publié au BOAMP n°24-31090 du 14 mars 2024,

Décide de conclure un marché de fournitures avec l'entreprise NOVELTY – Domaine de Pelus – 15 Rue Archimède – 33700 Mérignac, pour un montant de 83 548.89 € HT, soit 100 258.67 € TTC.

A Le Teich, le 23 mai 2024

Karine DESMOULIN

Maire

